

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1708

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	19 900 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	19 900 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	19 900 000	19 900 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 19,9 millions d'euros le budget dédié aux pensions de famille afin de créer 2 790 places supplémentaires.

La politique du « Logement d'abord » est un pilier essentiel pour garantir l'inclusion et l'émancipation des personnes en situation de précarité. Cette stratégie novatrice, lancée en 2017, vise à faire du logement un droit fondamental, en proposant une alternative aux solutions temporaires d'hébergement d'urgence. Le premier plan « logement d'abord » a permis, entre 2018 et 2022, à 440 000 personnes sans domicile d'accéder à un logement pérenne, qu'il s'agisse de logements sociaux ou de solutions adaptées telles que l'intermédiation locative et les pensions de famille. En 2023, le Gouvernement a lancé un deuxième plan quinquennal « Logement d'abord » (2023-2027) dans la continuité du premier. Cependant, le premier plan n'a pas atteint son objectif initial de 10 000 places supplémentaires en pensions de famille, avec seulement 7 210 nouvelles places créées fin 2022, soit 72 % de l'objectif quinquennal fixé.

Les pensions de famille, qui conjuguent convivialité de la vie collective et accompagnement social vers l'autonomie, constituent une composante clé de la politique du « Logement d'abord ». C'est pourquoi, en complément des 10 000 places nouvelles prévues dans le cadre du second plan quinquennal du « Logement d'abord », nous proposons de garantir la réalisation intégrale des engagements du premier plan, en allouant les moyens nécessaires à la création des 2 790 places manquantes.

Afin de gager cette augmentation du budget du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » dans le respect des règles prévues par la loi

organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé de prélever 19,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » via son action n° 04 « Réglementation, politique technique et qualité de la construction » et ce au profit de l'action n°12 « Hébergement et logement adapté » du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires. Notre intention n'est pas de ponctionner un autre programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage financier.